

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le lundi six mars, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune de Jourgnac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier LERENARD, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 27 février 2017.

Anne-Sophie UIJTTEWAAL est élue secrétaire et procède à l'appel des conseillers.

Présents : Olivier LERENARD, Francis THOMASSON, Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Alain MAURIN, Marie-Pascale FRUGIER, Cindy BERNARD, Daniel GUILLON, Robert DESBORDES, Marie GABRIEL, Annie MASSIAS, Pascal GAYOU, Claire GRAMOND, Catherine VALLERY-RADOT, Aurélien BOULESTIN, Philippe MONTIER.

Absent représenté : Philippe MONTIER (procuration à Catherine VALLERY-RADOT)

APPROBATION PV DU 30 JANVIER 2017

Le maire soumet à l'approbation du conseil municipal ce compte-rendu.

Il est approuvé à l'unanimité.

RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le maire explique que suite au décès de M. Eric Maneuf, maire de SEREILHAC, des élections partielles doivent être prochainement organisées afin de compléter le conseil municipal de cette commune.

De ce fait, Les communes membres de la communauté de communes du Val de Vienne doivent délibérer sur le principe de la répartition des sièges :

En 2013, le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire du Val de Vienne ont été déterminés selon **un accord local** intervenu entre les Conseils Municipaux des Communes membres de l'EPCI.

La possibilité de recourir à un tel accord a été censurée le 20 juin 2014 par une décision du Conseil Constitutionnel.

La loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 a réintroduit la faculté de composer l'organe délibérant des Communautés de Communes par accord entre les membres dans les limites compatibles avec la jurisprudence constitutionnelle.

Deux options sont envisageables pour reconstituer l'organe délibérant de la Communauté de Communes :

1. **répartition de droit commun**, par attribution mécanique des sièges à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne : 29 sièges
2. répartition dans le cadre d'un accord local : 33 sièges possibles
les membres du Bureau Communautaire réunis le 13 Février 2017 ont retenu l'hypothèse n° 2. Ils ont proposé de fixer à 32 membres l'effectif du Conseil Communautaire et de ne pas attribuer le dernier siège susceptible d'être accordé grâce à l'accord local. (siège dont bénéficiait jusqu'à présent la Commune de Saint Yrieix Sous Aix).

Le nombre de vice-présidents reste inchangé : 9

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du bureau communautaire

PERSONNEL COMMUNAL : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE

Un agent communal, actuellement adjoint technique principal 1ère classe, remplit les conditions pour être nommé au grade d'agent de maîtrise.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer cet emploi et de supprimer l'emploi d'adjoint technique principal 1ère classe.

BUDGETS

✓ Examen des comptes administratifs 2016

Francis THOMASSON, responsable de la commission finances, présente les comptes administratifs 2016.

✓ Réflexion sur les taux des taxes locales 2017

Le maire rappelle que depuis plusieurs années, l'équipe municipale a fait le choix d'augmenter légèrement les impôts tous les ans. Il précise que suite à l'examen des CA par la commission finances, il proposera pour 2017, d'augmenter la part communale de 1%.

✓ Vote des subventions 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, vote les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2017 comme suit :

Organisme attributaire	Montant
Subvention Groupe de Vulgarisation Agricole (G.V.A.)	50,00
Subvention Jeunesses Musicales de France (J.M.F.)	170,00
Subvention Prévention Routière	100,00
Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.)	660,00

✓ Prévisions budgétaires 2017

Francis Thomasson présente les prévisions budgétaires 2017 élaborées par la commission finances pour le budget communal, les restes à réaliser (montants engagés en dépenses et en recettes au 31/12/2016 sur les programmes d'investissement) et les nouveaux projets d'investissement. Un recours à l'emprunt est envisagé pour le financement de ces opérations.

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal

L'adjoint technique, effectuant le ménage des bâtiments communaux, et le service au restaurant scolaire, a présenté sa démission, acceptée par le maire à compter du 14 février 2017. Elle est remplacée à compter du 06 mars.

Travaux d'assainissement de Champagnac et Petit Champagnac

Ils ont débuté le 27 février par la création des réseaux sur la route départementale.
Le bornage de la parcelle pour l'implantation de la station d'épuration aura lieu le 9 mars.

Aliénation des chemins

Un article sera publié dans le prochain infomairie pour inviter les personnes intéressées à se manifester avant le 1^{er} mai. Le conseil municipal devra ensuite définir les conditions d'aliénation.
Ces projets d'aliénation seront soumis à enquête publique.

La séance est levée à 20H15.